

PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Conseil de gestion du 02 avril 2025

Délibération

PNMM_del_cdg_2025_01_Approbation_PV_CG_13112024

Portant sur

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil de gestion du 13 novembre 2024

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L334-3 et suivants et R334-31 et suivants,

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité (OFB),

Vu le décret n°2021-1379 du 21 octobre 2021 modifiant le décret n°2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022/SGAR/546 du 30 mai 2022 portant composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées n°2016-07 du 24 février 2016 portant approbation du règlement intérieur du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu la délibération du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte PNMM_2020_12 du 18 juin 2020 approuvant la réunion des instances du Parc en visioconférence,

Considérant que le quorum est atteint et après avoir valablement délibéré, adopte les décisions suivantes :

Article 1 :

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte du 13 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Article 2 :

Le directeur général de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet de mesures de publicité prévues par l'article R 334-15 du code de l'environnement et notamment la publication au recueil des actes administratifs de l'Office français de la biodiversité.

Le Président du Conseil de gestion du
Parc naturel marin de Mayotte


M. Abdou DAHALANI

PROJET DE PROCES-VERBAL

Réunion du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte

Séance du 13 Novembre 2024 à Mamoudzou

Sous la présidence de monsieur Abdou DAHALANI

PARTICIPANTS

Membres du conseil de gestion présents ou représentés

La liste des membres présents est annexée au procès-verbal.

Nombre de membres en présentiel	24
Nombre de membres en visio	6
Nombre de membre ayant donnés procuration	4
Total	34
Taux de participation	74%

Commissaires du gouvernement

Délégué du gouvernement	Structure	Représenté par	Présent	Absent
M. François-Xavier BIEUVILLE – Préfet de Mayotte	Préfecture de Mayotte	M. François- Xavier BIEUVILLE	X	
M. Patrice LATRON – Préfet de la réunion et Préfet pour l'action de l'Etat en mer dans la zone maritime sud océan Indien	Préfecture de La Réunion	M. François- Xavier BIEUVILLE	X	

Agents du Parc naturel marin de Mayotte présents

Agent du parc naturel marin	Fonction
Annabelle DJERIBI	Directrice déléguée adjointe
Yoan DOUCET	Chef du service ingénierie
Oriane LEPEIGNEUL	Chargée de mission patrimoine naturel
Gaspard DURIEUX	Chargé de mission qualité de l'eau
Cyrielle JAC	Chargée de mission pêche

Dailami BEN ALI	Assistant administratif et logistique
------------------------	---------------------------------------

Autres invités présents

Nom	Fonction
M. Bertrand DUFOUR	Modélisateur, CREOSCEAN
Mme Mathilde FALCON	CREOSCEAN
M. Ibrahim ABOUBACAR	LEMA
M. Steeve GUY	LEMA
M. JF LEROUX	DEALM
M. Marc PETRY	EGIS

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de gestion du 17 avril 2024 (Pièce n1)
2. Avis sur le directeur du Parc naturel marin de Mayotte
3. Compte-rendu de l'activité du bureau depuis le 17 avril 2024
4. Avis conforme sur l'usine de potabilisation par dessalement d'Ironi Bé, commune de Dembéli (Pièce n2: dossiers en téléchargement + 2b Note techniques & annexes)
5. Questions diverses

OUVERTURE DE LA SEANCE

M. Dahalani, Président du Conseil de gestion, constate que le quorum est atteint. Il ouvre la séance à 9h20 en rappelant l'ordre du jour. Il demande si des questions diverses doivent être inscrites. Il constate qu'aucune question n'est proposée à l'inscription.

Le président de la FMAE indique qu'il ne participera à aucun vote.

DEROULE DE LA SEANCE

1. Validation du procès-verbal du Conseil de gestion du 17 Avril 2024

M. Dahalani soumet au vote l'approbation du procès-verbal PNMM_del_cdg_2024_07_Approbation_PV_CG_17042024

- Contre : 0
- Pour : 32
- Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. Madi ALI ne souhaite pas participer au vote

2. Avis sur le directeur du Parc naturel marin de Mayotte

M. DAHALANI propose la nomination de Madame Annabelle DJERIBI au poste de délégué du directeur général de l'office français de la biodiversité auprès du conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte. Il indique qu'à l'issue du jury, tous le monde a été unanime pour dire que la directrice adjointe remplissait toutes les conditions pour être directrice.

M. Dahalani soumet au vote l'approbation du procès-verbal PNMM_del_cdg_2024_08_Avis_Directeur_délégué

- Contre : 0
- Pour : 32
- Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. Madi ALI ne souhaite pas participer au vote

3. Compte-rendu de l'activité du Bureau depuis le 17/04/2024

M. DAHALANI présente les travaux du Bureau depuis le 17/04/2024 :

- Bureau 12 du 23/05/2024 : Avis sur une mission géophysique à Ironi Be, Avis au cas par cas sur l'aménagement d'une plage à Longoni, Avis sur les missions scientifiques marines.
- Bureau 13 du 09/07/2024 : Avis conforme sur des lignes maritimes, Avis sur les APB de Chiconi, Dzoumogne et Ironi Be, Avis sur un AOT pour mouillage à Sakouli.
- Bureau 14 du 30/10/2024 élargit à la commission avis : Informations sur les activités du Parc depuis la réunion du bureau du 08/07/2024 ; Préparation du Conseil de gestion du Parc, informations et échanges sur le projet d'usine de dessalement d'Ironi Be.
- Commission avis du 08/11/2024 : informations et échanges sur le projet d'usine de dessalement d'Ironi Bé (nouveau dossier, expertises).

M. DAHALANI indique que les documents en lien avec ces réunions sont publics et peuvent-être retrouvés sur le site de l'OFB – RAA.

4. Avis conforme sur l'usine de potabilisation par dessalement d'Ironi Bé, commune de Dembéni

M. DAHALANI : remarque que ce sujet soulève encore beaucoup d'interrogations et que tous les membres n'ont pas le même niveau d'information. Il indique qu'il va s'agir d'un vote pour avis conforme, ce qui signifie que la réalisation du projet est conditionnée par l'avis du Parc.

M. LEROUX : précise que si l'avis est défavorable, le projet ne pourra pas se faire mais que s'il est favorable, cela ne veut pas dire que le projet se fera.

Présentation du projet par M. ABOUBACAR directeur général des services de Les eaux de Mayotte (LEMA) :

Il indique que le projet d'usine de dessalement consiste à produire 10 000m³ d'eau par jour grâce au procédé d'osmose inverse sur la commune de Dembéli (Ironi Bé). Il mentionne que l'eau brute serait pompée par une canalisation et des pompes dont le point d'aspiration serait à 650 m / -15m NGM. Le point de rejet serait situé à 965 m de la côte dans une zone vaseuse à -20 m NGM (3 Km de Mbouzi, 7 Km de la passe en S et 7 Km de la barrière). Les systèmes de diffuseurs utilisés seraient australiens et utiliseraient une technique permettant d'améliorer la dilution. Il indique qu'un passage aérien évite un enfouissement et donc le défrichage de la mangrove. Il mentionne que 22 500m³ d'eau de mer contenant 36g/L de sel serait aspirée et qu'il serait rejeté 12 500 m³ (taux de conversion de 44%) avec une saumure de 70g/L de sel ainsi que d'autres composés chimiques et produits de traitement. Il indique que les matériels utilisés seront tous conformes aux normes ACS ou normes équivalentes. Il explique que 5 diffuseurs diffuseront les saumures et que la concentration de l'eau à 50 m retrouvera sa composition naturelle (- de 1% de différence). Il explique que l'option d'énergie solaire n'a pas été retenue car non viable, mais que parmi les mesures compensatoires, l'installation de panneaux photovoltaïques représentant 5% de la consommation est prévue. Il explique qu'Ironi Bé est le seul endroit permettant d'introduire de l'eau dans le réseau Sud et Nord. Il indique que l'usine produira un maximum de 16 000m³ à terme mais que le vote d'aujourd'hui concernera l'usine pour 10 000m³. Il précise que la genèse de ce projet est ancienne, que les investigations sur la recherche de site se sont succédées et que la conclusion de ces 10 années de tâtonnements est qu'il faut agir vite pour limiter une forte crise. Il mentionne que l'accroissement annuel des besoins est de + 2000m³/j et que l'usine de dessalement est le seul projet qui permette de rattraper le retard et de satisfaire rapidement les besoins en eau liés à l'augmentation démographique. Il indique que l'eau de désalinisation sera utilisée en 3^{ème} choix après celui des forages et de l'eau de surface. Il indique qu'une campagne exceptionnelle de réparation et recherche de fuites est en cours et jusqu'en 2027. Il précise que les actions du LEMA, dans le cadre du contrat de progrès, ne concernent pas uniquement l'usine de dessalement. Il souligne que LEMA a pris de nombreuses précautions pour ce projet, notamment en ayant en exemple l'échec de l'usine de petite terre. Il explique que le LEMA a la volonté de faire intervenir un partenariat neutre pour les suivis : université de Mayotte et partenaires. Il conclue en disant que le LEMA est prêt à travailler en collaboration avec le conservatoire du littoral et le parc marin pour diminuer les impacts de l'usine mais sans remise en question de la tenue du projet.

M.DAHALANI : précise que sa consigne est d'accompagner les projets pour que les projets puissent être réalisés dans le respect de la stratégie nationale et du plan de gestion.

Présentation de l'analyse du projet par M. Yoan DOUCET, chef du service ingénierie du Parc naturel marin de Mayotte : cf. présentation en pièce jointe.

Echanges sur le projet :

M. DAHALANI : espère qu'avec les deux interventions, chacun des membres dispose davantage d'informations pour prendre une décision avisée. Il indique qu'il y a 3

experts en ligne pour répondre aux questions : CREOCEAN (Mme Mathilde FACON et Mr Gaëtan DUFOUR) et Mme Catherine VILLARET.

M. BIEUVILLE : note la qualité du dossier malgré les manques. Puis il explique le choix d'Ironi Bé, comme étant le lieu correspondant au maximum d'avantages possibles d'un point de vu géographique : accès au réseau de distribution, accès à l'électricité et accès à l'eau de la mer. Il indique que Mayotte a besoin d'eau, et ce, de façon exponentielle en raison de l'absence d'eau de rivières et de sources. De ce fait, il explique que l'eau provient du ruissèlement, lui même dépendant des saisons de Kashkazi. Il informe que l'Etat a engagé 120 millions d'euros pour une période de 6 mois lors des coupures d'eau, et que l'Etat prends l'engagement de 300 Millions d'euros d'investissement sur 5 ans. Puis il présente la production actuelle à 40 000m³ et la consommation actuelle à 46 000m³ en concluant que cette usine est donc stratégiquement essentielle pour Mayotte. Enfin, il précise que si un avis conforme défavorable devait être prononcé, la procédure serait ralentie de 3 ans. Il conclue sur le fait que chacun devra prendre en conscience la responsabilité de son vote.

M. DAHALANI : indique avoir pris le parti de limiter son propos au dossier technique tel qu'il a été présenté pour éviter de rouvrir la brèche sur les choix, ce qui risquerait de faire terminer la réunion à la fin de journée. Il indique que le plus important est d'être bien informé sur ce projet. Il remarque qu'il y a un fait sur lequel tout le monde est d'accord : Mayotte a besoin d'eau et ce, de façon urgente. Il précise que les solutions sont connues et ont fait l'objet de discussion depuis des années. Il regrette que les investissements n'aient pas été réalisés depuis, ce qui a conduit à la situation d'urgence à laquelle nous sommes confrontés. Il souligne néanmoins que le plus important est que les solutions techniques préconisées permettent que le lagon soit préservé pour le futur. De ce fait, il mentionne que le travail du Parc marin a été de s'assurer si en l'état actuel, le dossier répondait aux impératifs qui s'imposent en terme de qualité des eaux et de maintien de la biodiversité. Il précise qu'il sera nécessaire d'interroger les spécialistes en visio afin de prendre une décision éclairée. Il remarque qu'il aurait été intéressant d'avoir une notion de coût de l'usine sur le long terme, 10 ans par exemple, en ce qui concerne l'entretien et les investissements complémentaires.

Nicolas CHABOT : indique être le représentant des opérateurs nautiques de Mayotte, et que leur activité dépend de la qualité du lagon. Il précise qu'il ne sait pas quelle est la quantité de sel qui va s'accumuler à long terme, notamment autour de l'ilot Mbouzi, site touristique majeur et de la passe en S, suffisamment emblématique pour figurer sur les ailes d'Air austral. Il conclue en disant que ce lagon est le nôtre et qu'il voudrait être bien certain que tous les calculs aient été fait pour se rendre compte de ce qui va se passer dans le futur.

M. PENNE : précise qu'il n'a pas tous les éléments mais que la plus grosse problématique, outre les mangroves, se sont les saumures, qu'on peut appeler « eaux salées ». Aussi, il demande s'il y a eu des études pour essayer de les convertir par cristallisation afin de réduire leur impact.

M. CHARPENTIER : indique avoir parfaitement conscience de la nécessité d'accroître la production d'eau potable pour satisfaire les besoins de la population et que le dessalement fait parti de la solution. Il indique par ailleurs avoir parfaitement conscience que nous ayons un des lagons les plus beaux du monde. Ce pourquoi, il

explique qu'il faut apporter un soin tout à fait particulier à la question des impacts environnementaux, notamment du fait qu'il y a déjà des impacts dus à différentes pollutions. Il indique que s'il y a beaucoup d'usines de dessalement dans le monde, il y en a très peu qui sont dans un lagon et que la seule expertise en ce domaine se trouve en Australie. L'usine de petite terre n'étant pas comparable, les rejets se situant hors lagon. De ce fait, il enjoint à procéder à la prudence, pour un projet qui du fait de l'urgence civile n'a pas pu bénéficier d'une étude d'impact complète. Il demande à avoir la preuve qu'il n'y a pas d'impact tout en notant que l'examen des 100aines de pages du dossier, apporte plus de questions que de réponses. Il informe que les équipes du Parc ont missionnés deux experts indépendants pour apporter de l'éclairage sur certains points. Il souligne le bon travail d'examen du dossier réalisé par l'équipe de l'OFB et les experts sollicités. Concernant la partie terrestre, il indique que l'arrière mangrove sera rasée pour la construction de l'usine, mais note une nette amélioration par rapport au projet initial concernant la mangrove. Il précise qu'il s'agit de la solution « moins pire » que la précédente, notamment du fait du risque de l'effet de chenal devant l'usine. Il indique également que cette mangrove abrite une espèce végétale et animale protégée par des plans d'action. Il explique que la mangrove devrait jouer contre les effets des probables submersions marines dans les années futures dus à des accidents climatiques de plus en plus nombreux et sévères. Il s'interroge sur ce qui se passera s'il arrive un tsunami, cyclone ou forte submersion marine, alors que la route tout près prends déjà l'eau à chaque grande marée. Il demande également quel impact pourrait avoir un séisme sur le bâtiment et les canalisations. Il note qu'un risque exceptionnel est possible, comme les séismes de 2015 ou 2017 de magnitude 5,8 sur l'échelle de Richter. Il conclue pour la partie terrestre que l'impact environnemental est très important sans que l'on soit rassuré sur tous les risques.

Concernant le milieu marin, et notamment le pompage de l'eau brute, il indique qu'il aurait été plus favorable de pomper à un endroit où il y a peu de turbidité, ce qui n'est pas le cas d'Ironi Bé. Il rappelle que c'est un problème qui a déjà été relevé en Petite Terre. Il complète en indiquant que les experts mandatés par le Parc s'accordent sur la même conclusion et critiquent la méthode utilisée par le bureau d'étude sur la modélisation des rejets, à savoir : « les choix de modélisation ont tendance à maximiser la dilution et réduire les impacts ». Il explique qu'en regardant le rapport initial, il n'arrivait pas à comprendre comment avec 12 500m³ de rejet, il pouvait ne plus y avoir aucune sursalure à 50m. Il précise que les experts indiquent qu'il n'est pas impossible que le sel s'accumule au fond du lagon et crée un tapis sous oxygéné où la vie pourrait finir par disparaître. Il demande ce qui peut garantir que les sursalures soient dispersées hors lagon ? Il précise qu'il n'y a pas de réponse sur ce point. Il conclue qu'on ne sait pas où l'on va.

M. DUFOUR : indique avoir bien suivi les remarques faites sur la modélisation. Il rappelle que c'est un modèle construit sur la base de points de mesure de courants qui ont été prises dans le lagon et qui mettent donc en corrélation les mesures et les modélisations courantologiques simulées. Il indique que le modèle utilisé est Télémac qui est reconnu intentionnellement et reconnaît que Mme Catherine Villaret le connaît très bien car elle a participé à son développement. Il précise que les données utilisées sont reconnues, telles que « Copernicus » pour les températures et que les mesures in situ ont permis de valider ce modèle.

Mme FALCON : remarque que de toutes les questions entendues, celles concernant les rejets revient en premier. Toutefois, elle indique que les questions sont levées par

rapport à ces modélisations et que le fait de valider ce modèle avec des données in situ pendant 3 mois permet de s'assurer de sa viabilité. Néanmoins, elle indique que sur la partie très technico technique, Mme Villaret souhaitera peut-être échanger avec M. DUFOUR. Elle répond qu'en ce qui concerne le ressenti de M. Charpentier, à savoir : comment est-il possible de diluer 12 800 M3 par jour sur une zone de 50M de rayon ; en indiquant qu'avec une colonne d'eau de 20m de hauteur (à marée basse) et de 50m de rayon, le volume est de 157 000 m3 dans lequel on diffuse 2 500m3 via 5 diffuseurs. Elle admet qu'il y a une courantologie faible reconnue sur Ironi Bé mais pas nulle avec des mouvements tels que les marnages.

M. PETRY : indique que dès le début du projet, ils ont souhaité s'appuyer sur les meilleurs experts internationaux, ce pourquoi des diffuseurs Australiens très efficaces ont été sélectionnés. Il explique que s'il n'y a pas d'accumulation à 100m pour une usine australienne qui fait 45 fois la taille d'Ironi Bé, le résultat qui est l'absence de sursalinités à 50 ou 60m pour Ironi Bé semble raisonnable. Il précise que les meilleures technologies disponibles seront mises en œuvre pour une usine de dessalement par osmose inverse.

M. DAHALANI informe que les échanges sont enregistrés. Il mentionne qu'il n'est pas scientifique, mais qu'il connaît ce territoire depuis plus de 60ans et que des facteurs qui parfois nous paraissent minimum l'ont mis à mal. Il souligne que ce qui préoccupe les membres du conseil de gestion, c'est de préserver cet espace, l'avenir de Mayotte. Il souhaite rappeler que Mayotte est le territoire français sur lequel l'expertise est la plus faible. Il demande qu'elle est la capacité, le temps de réaction nécessaire en cas d'observance d'un phénomène qui poserait problème. Il informe que M. Préfet souhaiterait faire classer la barrière en patrimoine UNESCO et que lui-même souhaiterait que Mayotte devienne également un pôle d'excellence maritime. Il explique qu'il n'est pas possible de se lancer dans cette opération sans s'entourer des ressources locales nécessaires pour le suivi.

Mme ZOUHOURIA : salue le travail des spécialistes et des associations environnementales pour protéger la nature et note qu'en ce moment même à lieu la COP29 à Bacou. Elle implore de tout faire pour protéger ce territoire, parce qu'il est dit que le lagon en est sa richesse. Mais elle constate qu'il y a urgence, que la population attend fortement ce projet et qu'elle ne peut plus vivre dans ces conditions. Elle espère que toutes les demandes des associations seront prises en compte.

Mme GOLLETY : remarque que les experts de Créoscean ne répondent pas aux questions posées, telle que : quel est le facteur de dilution sur 50m ? Elle accepte l'hypothèse que la salinité varie localement, mais insiste sur le fait que la stratification n'ayant pas été prise en compte dans le modèle, rien ne garanti qu'il ne puisse pas y avoir de salinité au fonds du lagon. Elle indique qu'en méditerranée, on demande à ce que la dilution soit 50 à 60 fois plus importante. Elle demande quel est le facteur de dilution garantie par les diffuseurs prévus ?

M. RIDOUX : indique comprendre parfaitement l'urgence publique associée à la fourniture d'eau potable aux populations. Il note néanmoins que la question de la diffusion des saumures est l'impact principal. Il indique avoir entendu que les diffuseurs avaient une diffusion efficace sur 50m mais demande quel est le devenir de ces saumures au-delà de 50m et si elles vont être diffusées vers l'extérieur. Il demande

si les simulations qui ont été faites permettent d'avoir une estimation de la salinité à toutes les couches de profondeur dans le lagon et sur du long terme. Il imagine que les changements seront relativement lents mais suppose qu'il sera difficile de faire quelque chose une fois les constations faites. Il demande si par exemple, cela a été simulé à 50 ans ?

M. VELOU : informe que dans la zone de l'usine, il y a quelques rivières et récifs coralliens très importants et espère que les spécialistes sont venus à Mayotte, car les vagues sont très différentes de celles d'Australie. Il indique que depuis 40 ans, il y a toujours eu des montées des eaux à Ironi Bé. Il informe que la position du conseil départemental est favorable mais avec des garanties parce que c'est à lui qu'on demandera des comptes demain. Il demande ce qui garantit que la biodiversité sera toujours présente dans 10 ans ? Il partage son expérience en méditerranée et se demande comment on lutte contre l'algue rouge qu'il y a observé. Il souhaiterait également connaître les procédures de traitement et d'évacuation des boues une fois à Longoni.

Mme VILLARET : explique que sur la base des documents qu'elle a étudiée il n'y a pas eu de modélisation à proprement parlé. Des questions restent sans réponse telles que : « Comment les diffuseurs ont été simulés dans les champs proches ? ». Elle précise que dans le document produit, des concentrations très faibles sont obtenues mais que celles dans le champ proche vont être très différentes dans la réalité en fonction du débit des diffuseurs et de la profondeur du point de rejet. La modélisation a été insuffisamment validée. Il n'y a pas de mesures d'erreurs.

M. ALI : Indique que sans eau, il ne peut pas parler d'avenir, mais souhaite poser les bonnes bases. Il indique avoir reçu tellement de pression et d'appels pour soutenir ce projet qu'il n'a pas compris. Il affirme que personnellement il ne viendra plus jamais dans un conseil de gestion et qu'il ne prendra pas part au vote par choix. Il souhaite rappeler que nous sommes en démocratie. Il demande à Monsieur le président ou le directeur du LEMA, pourquoi les données sur le crabier blanc n'ont pas été prises en compte après 2018. Il demande au Conservatoire du Littoral à combien il estime le coût pour la perte de biodiversité. Il implore à ce qu'il leur soit laissé le choix de s'exprimer librement. Il conclue en affirmant qu'il ne prendra pas part au vote et demande que les membres de son association ne soient plus agressés dans la rue par les collaborateurs de ceux qui sont en faveur du projet.

LEMA : indique que Mayotte est un lagon fermé et que les incertitudes exprimées ici seront les mêmes quel que soit le site de l'usine. Il entend les questions et les interrogations sur les modèles. Il explique que chaque expert utilise son modèle, que depuis 20 ans où il fait de l'ingénierie, il a vu passer beaucoup d'experts. Il reconnaît qu'au LEMA, les équipes sont également sensibles à la question de la biodiversité. Il précise que le LEMA ne donne des ordres ni ne fait pression sur personne. Il indique qu'il est difficile de trouver de l'eau de forage et que si aujourd'hui nous sommes devant l'usine d'Ironi Bé, il y en aura d'autres plus tard. Il confirme que le LEMA réagira à la réalité de ce qui sortira des mesures de suivi. Il accepte que ces suivis soient étendus sur une durée plus importante. Il précise qu'il se trouve aujourd'hui face à un problème de ressource, et qu'il ne peut pas se permettre le luxe de transférer l'usine

dans 3 ans. Il comprend que ce qui fait débat c'est le rejet à l'extérieur du lagon, et indique que l'idée n'est pas obsolète si elle paraît financièrement possible.

M. PENNE : indique qu'il n'a pas eu de réponse sur le processus de cristallisation. Il ajoute que, concernant la modélisation, il est persuadé que nous avons des experts qualifiés. Par contre, il indique que se baser sur des données australiennes avec des conditions très différentes lui pose question.

M. TORDEUR : explique qu'une modélisation est quelque chose que l'on projette, qui n'est pas certain, mais que par ailleurs, nous avons besoin de l'usine. Aussi, il demande ce qui est prévu si les suivis sont mauvais, si les chiffres montent, et à quel moment et sur quel chiffre la limite est-elle mise ?

M. JOSSERAND : indique que la valeur environnementale du site de l'usine est faible du fait de la présence de bananiers. Il indique que le modèle de courantologie du Parc était insuffisant pour être utilisé dans ce cadre. Il note que 10 à 11 m² de mangroves seraient touchées. Il pointe le doigt sur la question de la bioaccumulation des molécules et l'évaluation de leur biodégradabilité qu'il pense non évaluées par le Parc.

M. ABDALLAH : demande à arrêter les débats et à voter.

Mme FALCON : souhaite présenter rapidement les résultats de la modélisation. Elle indique que les taux de dilution ont été fournis par le prestataire et qu'en terme de dilution on est à 1/50^{ième}. Elle indique que la variabilité naturelle de salinité dans la zone est de -0.9 et +1.3 et donc que l'on se trouve dans la même gamme. Elle précise que la simulation sur une année complète montre exactement les mêmes résultats sans aucune accumulation. Concernant la stratification, elle précise que cela a bien été pris en compte avec un modèle 3D de 9 couches. Pour les autres questions techniques, elle précise être là pour en discuter si besoin.

Mme DJERIBI procède à la lecture de la proposition de texte de délibération.

Mme GOLLETY : demande comment les différentes prescriptions concernant les suivis et les seuils, vont être gérées, comment cela se passera-t-il s'il y a des seuils de produits toxiques dépassés dans les chairs de poissons et quelles seront les conséquences en terme de fonctionnement de l'usine.

M. DAHALANI : indique faire confiance aux autorités compétentes.

M. TORDEUR : suggère que les points 49 et 50 des prescriptions soient dans les réserves car il lui semble que c'est la seule chose tangible sur laquelle se baser.

M. LEROUX : précise que les réserves doivent être des demandes de compléments, et que les seuils ne sont pas des réserves. Il indique qu'en cas de pollution, il est possible de modifier l'autorisation d'exploitation.

M. CHARPENTIER : avoue être très troublé par les échanges de ce matin. Il indique que les experts de modélisation sont en désaccord. De ce fait, il suggère qu'il puisse faire appel à un tiers garant indépendant auprès de la commission nationale du débat public. Il indique avoir bien entendu que d'après le LEMA c'était la seule solution pour avoir de l'eau quand bien même nous sommes aujourd'hui à tout de même 30% de perte.

M. PAUTRE : demande à ce que soit ajouté au comité d'expert les animateurs des Programmes national d'action (en faveur du crabier blanc, du dugong...).

M. BOINA : indique que l'on risque d'ajouter un problème là où il y a déjà un. Il explique que si on défriche là où on souhaite défricher, on va entraîner d'autres problèmes car c'est une zone qui est déjà submergée à chaque marée haute. Il ajoute que l'on va enlever les palétuviers blancs qui jouent le rôle de retenu du sédiment et qu'il est nécessaire de réfléchir à l'aménagement de toute la zone.

M. NICOL : indique que Mayotte Nature Environnement n'a pas eu accès à la parole avant la délibération du texte et souhaite que cela soit porté au PV. [MNE avait en effet demandé la parole avant la lecture du texte et celle-ci ne lui avait pas été donnée par le président]. De ce fait, il indique que son propos n'a plus de sens à présent et refuse de prendre la parole pour partager ce qu'il souhaitait dire.

M. DAHALANI : s'excuse s'il a raté cette occasion, et explique que cela fait longtemps que nous travaillons sur le dossier et que MNE a eu le temps de s'exprimer à plusieurs reprises sur le sujet.

M. DURU : explique que lors de la dernière réunion, il y a été présenté une alternative mais qu'il manquait des informations sur la dimension des pieux. Aussi, il demande ce qu'il en est actuellement.

M. LEROUX : informe avoir un problème avec la forme. Il explique que les réserves doivent faire appel à des compléments. Il demande si celles-ci sont attendues immédiatement car ils ne peuvent pas demander un complément au LEMA à l'heure actuelle. Il explique que l'application des réserves ne pourra être faite qu'après la finalisation du dossier.

Mme GOLETTY : explique qu'il n'est pas possible de tenir les propos qui ont été tenus au sujet de la comparaison des experts. Elle explique que l'on compare des experts de renommée internationale et un expert en courantologie d'un bureau d'étude. Elle exhorte à ne pas discréditer des experts comme cela.

M.DAHALANI : demande s'il y a d'autres propositions de modification du texte.

M. CHABOT : demande s'il est possible d'étoffer le projet concernant les alternatives sur le choix du site ou les rejets.

M. Dahalani soumet au vote à bulletin secret par voie électronique l'approbation du procès-verbal :

PNMM_del_cdg_2024_09_Avis_conforme_usine_potabilisation_par_dessalement_Ironi_Be_CG

- Contre : 8
- Pour : 23
- Abstention : 1

La délibération est adoptée à 23 voix contre 8 (cf. PV de dépouillement en annexe).

M. Madi ALI ne souhaite pas participer au vote, M. Laithidine BEN SAID a rejoint la visio et Mr Mohamed MADIBACAR est exclu du vote.

5. Questions diverses

Pas de question diverse.

FERMETURE DE LA SEANCE

M. DAHALANI lève la séance à 12h35.
